



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58.43.00.60 e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

PV 142 CDA 10

Réunion restreinte du 3 décembre 2021 à 19h30, au siège du District

Présents : MM. CHANUDET - MALDOU - MALKI - VIÉ

Excusé(e)s : MME FRONT – MM. GIL - GUIDOU - MOREL - MOLINES - PINGUET

Philippe Chanudet préside la séance.
Guillaume Vié est désigné secrétaire de séance.

En préambule, la commission souhaite un très bon rétablissement à Amandine Basler, suite à ses soucis de santé.

1-Formation initiale en arbitrage

La CDA tient à remercier le club d'Appoigny pour son accueil lors du stage du 27 novembre 2021 où furent dispensés les modules 7 et 8 de la FIA.

***Ont validé la totalité de la Formation Initiale en Arbitrage et sont proposés au Comité de Direction pour nomination en tant qu' « arbitre stagiaire » :**

BOUMACHOUENE Sanaa	Club de Champigny s/Yonne
CAMPENON Noah	Club d'Appoigny
DEVECI Osman Can	Club du FC Sens
GOUOT Corentin	Club de Ravieres
PINCHON Nicolas	Club de Ravieres
SAAD Nidhal	Club de la Jeunesse Sénonaise
TATLIGUN Ali	Club de la Jeunesse Sénonaise
VERGER Mathéo	Club de Champigny s/Yonne
VILAIN Matis	Club d'Appoigny

Ces récipiendaires pourront subir l'évaluation pratique dès que possible.

2-Refonte du règlement intérieur de la CDA

La CDA propose au Comité de Direction la rénovation de son règlement intérieur. Philippe Chanudet est en charge de le lui présenter.

3-Réunion CDA/CRA du 1^{er} décembre

La CRA a demandé audience aux 7 CDA Burgo – Franco comtoise, lors d'une réunion ayant eu lieu, le 1^{er} décembre dernier, où Guillaume Vié a représenté la CDA 89. Ce dernier rapporte les problématiques suivantes :

*La CRA subie environ 30% d'indisponibilité par week-end, notamment en catégories R2 et R3.

*La CRA demande à la CDA 89 de pouvoir désigner des arbitres assistants en catégorie R3.

*La CRA demande à la CDA 89 de pouvoir désigner des arbitres assistants en catégorie R1F.

*La CRA demande à la CDA 89 de lui signaler systématiquement les éventuels incidents graves que nous pourrions rencontrer sur le territoire icaunais.

*La CRA s'interroge sur les difficultés rencontrées par la CDA 89 au vu de ses effectifs qui ont stagné.

En réponse aux interrogations posées, il a été rapporté à la CRA :

*La difficulté pour la CDA 89 de couvrir les rencontres de Départemental 2, quant au contingent important d'arbitres mis à disposition de la CRA chaque week-end, (entre 10 et 15)

*Concernant les effectifs qui ont effectivement stagné au niveau icaunais, il a été répondu à la CRA, que la CDA 89 a vu arriver dans ses effectifs, un nombre important de jeunes arbitres récemment formés, compensant artificiellement la perte d'un nombre relativement important d'arbitres seniors confirmés.

Au regard des problématiques énoncées et pour pallier aux demandes de la CRA, la CDA décide :

a) de ne plus désigner d'arbitres centraux en catégorie R3.

b) de ne plus désigner d'arbitres assistants en catégorie R2.

c) de fournir de nouveau des arbitres assistants en catégorie R3.

d) de fournir de nouveau des arbitres assistants en catégorie R1F, à condition que la CRA fournisse l'arbitre central.

4-Stage des arbitres auxiliaires

La Commission Départementale d'Arbitrage a, comme chaque début de saison, tenu la réunion de recyclage des arbitres auxiliaires en ce jour, vendredi 3 décembre à 19H00 au Stade Didier Gibier du Mont Saint Sulpice.

La commission remercie chaleureusement le club du Mont Saint Sulpice pour l'accueil et le prêt des installations.

6 Arbitres auxiliaires ont donc validé leur recyclage :

*Eric Arrieta	du club de Saint Sérotin
*Franck Fosset	du club de Joigny
*Jean Pascal Cluzaud	du club de Joigny
*Philippe Chaton	du club de Stade Auxerrois
*Stéphane Beau	du club du Mont Saint Sulpice
*Sylvain Gomes	du club de Saint Sérotin

1 arbitre auxiliaire régulièrement excusé, ayant donc validé ses droits pour la saison 2021/2022 :

*Jacques Le Gac du club de Saint Sérotin

5-Questionnaire de formation continue

Attendu à la lecture du règlement intérieur et à l'obligation de formation continue incombant à la population arbitrale icaunaise, un questionnaire de formation continue sous le format d'un Googleform a été conçu par le pôle Formation de la CDA. Ce dernier, mis à disposition le 15/11/2021, est à rendre avant le 15/01/2022

6-Situation de M. Olivier Guglierminolti

Attendu que la CDA a constaté le non envoi d'un rapport complémentaire demandé à l'intéressé par la commission de discipline.

La CDA débat et statue sur ce sujet avant de notifier sa décision à l'intéressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Président
Philippe Chanudet

Le Secrétaire
Guillaume Vié

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 39 du Statut de l'Arbitrage.